

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif**

Amqui, le 6 mai 2020

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 6 mai 2020 à compter de 16h par visioconférence, sont présents madame Marlène Landry et messieurs Pierre D'Amours, Gérard Grenier, Georges Guénard, Martin Landry et Paul Lepage, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet. Messieurs Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, Joël Tremblay, secrétaire adjoint, ainsi que mesdames Nathalie Lévesque, Édith Pâquet et messieurs Frédéric Desjardins, André Blouin, Ghislain Paradis, Mario Turbide et Steve Ouellet sont aussi présents.

Absences : Aucune.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2020-098 concernant la constatation du quorum et l'ouverture de la séance ordinaire du 6 mai 2020

- Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du comité administratif et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par visioconférence ;
- Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;
- Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances du comité administratif tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. Que le quorum à la présente séance soit constaté ;
2. Que les membres du comité administratif acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.A. 2020-099 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2020

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2020
4. Gestion financière
 - 4.1. Acceptation des comptes
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme (reporté)
6. Coronavirus (COVID-19)
 - 6.1. Réorganisation des services de la MRC en situation de déconfinement
7. Gestion administrative
 - 7.1. Autorisation des travaux par Véloroute Desjardins de la Matapédia – Tronçon Route Verte TNO
 - 7.2. Régime de retraite simplifié – Transfert du régime à Desjardins sécurité financière
 - 7.3. Projet rue de la Congère Val-d'Irène
 - 7.3.1. Cession de servitudes à Hydro-Québec pour la ligne électrique
 - 7.3.2. Cession de la rue à la municipalité de Sainte-Irène
 - 7.3.3. Autorisation pour le remboursement des sommes à la municipalité de Sainte-Irène (en conformité avec l'entente)
 - 7.4. Demande d'appui – Diffusion Mordicus
8. Gestion des ressources humaines
 - 8.1. Exercice de maintien de l'équité salariale – Demande d'une offre de service à Mallette
9. Autres sujets
 - 9.1. Prochaine rencontre du comité administratif – 10 juin 2020 à 16h
 - 9.2. Formation de la FQM
10. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2020

Résolution C.A. 2020-100 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2020

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Acceptation des comptes

Résolution C.A. 2020-101 concernant la liste des chèques pour la période du 3 avril au 5 mai 2020

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 3 avril au 5 mai 2020 pour un montant de 300 273.28 \$.

Adoptée.

Résolution C.A. 2020-102 concernant la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 2 avril au 1^{er} mai 2020

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 2 avril au 1^{er} mai 2020 pour un montant de 317 056.14 \$.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME (REPORTÉ)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. CORONAVIRUS (COVID-19)

6.1 Réorganisation des services de la MRC en situation de déconfinement

Monsieur Mario Lavoie mentionne qu'il est important de partager la situation de chacun des services concernant un éventuel retour graduel des services de la MRC en situation de déconfinement. Un sommaire décisionnel est déposé aux membres du comité administratif dressant un état de la situation actuelle des effectifs de la MRC, de la réorganisation des services et du fonctionnement de la MRC et des mesures mises en place.

Les éléments à prendre en considération dans le cadre d'un déconfinement graduel des services de la MRC sont :

- Le respect des directives gouvernementales : ouverture des chantiers de construction, ouverture graduelle des entreprises et commerces de détail, ouverture des régions et autres directives gouvernementales à venir ;
- La reprise graduelle des activités dans les entreprises, communautés et organisations communautaires ;
- La continuité des opérations de la MRC, dans la mesure du possible, afin de permettre la reprise des activités régulières ;
- La poursuite du télétravail lorsque possible ;
- Les guides des mesures à mettre en place pour la protection du personnel et du public.

Les directeurs de services dressent ensuite un état de la situation dans chacun de leur service. Les membres du comité administratif adressent certaines préoccupations relatives au service d'inspection, à la réalisation des chantiers par le service de génie et le retour au travail du personnel du service de développement.

Un plan de déconfinement sera réalisé au cours des prochains jours. Considérant l'urgence de se doter d'un tel plan, celui-ci sera soumis au comité administratif et pourrait être adopté lors d'une séance extraordinaire.

7. GESTION ADMINISTRATIVE

7.1 Autorisation des travaux par Véloroute Desjardins de la Matapédia – Tronçon Route Verte TNO

Résolution C.A. 2020-103 concernant les travaux d'entretien de la Route verte sur le TNO de Routhierville

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'autoriser les employés de Véloroute Desjardins de La Matapédia, ou ses sous-contractants, à effectuer les travaux suivants pour l'entretien du tronçon de la Route Verte situé le long de l'ancienne route # 6, dans le TNO Routhierville :

- La pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte ou autres panneaux relatifs au cyclisme ;
- Le nettoyage de la route ;
- La réparation de la route ;
- Le traçage de symboles de vélo sur l'asphalte indiquant la présence d'une voie cyclable ;

- Le rafraîchissement des haltes de la Véloroute (pose de teinture sur les bancs, tables et poubelles) ;
- Les travaux de débroussaillage.

Adoptée.

7.2 Régime de retraite simplifié – Transfert du régime à Desjardins sécurité financière

Monsieur Pierre D'Amours quitte la séance. Il est 16h58.

Monsieur Mario Lavoie informe le comité administratif qu'un mandat a été accordé à Mallette Actuaire afin de procéder à une analyse du régime de retraite simplifié en vigueur à la MRC depuis 2009. Le rapport a été présenté aux employés en avril 2020. Un rapport est présenté en annexe. Une consultation des employés est en cours. À la suite de cette consultation, une décision sera prise sur le transfert du régime vers Desjardins Sécurité Financière qui offre des ratios de frais de gestion plus bas établis en fonction de l'avoir total détenu par le groupe, plutôt que sur l'avoir individuel de chaque participant.

7.3 Projet rue de la Congère Val-d'Irène

7.3.1 Cession de servitudes à Hydro-Québec pour la ligne électrique

Résolution C.A. 2020-104 concernant la cession du lot 6 360 480 à la municipalité de Ste-Irène de l'emprise de la rue de la Congère à Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. D'autoriser la cession, du lot 6 360 480, cadastre du Québec, à la municipalité de Ste-Irène; cette cession est à titre gratuit et ce lot constitue le prolongement de l'emprise de la rue de la Congère ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les documents relatifs au transfert de cette propriété.

Adoptée.

7.3.2 Cession de la rue à la municipalité de Sainte-Irène

Résolution C.A. 2020-105 concernant la session de servitudes en faveur d'Hydro-Québec pour la ligne électrique du projet de villégiature de la rue de la Congère - Val-d'Irène

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. D'autoriser la cession de servitudes en faveur d'Hydro-Québec pour l'installation de la ligne électrique et des équipements accessoires à être installés dans le cadre du projet de développement de la villégiature de la rue de la Congère à Val-d'Irène. Les servitudes sont décrites dans des descriptions techniques préparées par M. Frédéric Gaudreau, arpenteur géomètre;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia, tous les documents relatifs à l'établissement desdites servitudes.

Adoptée.

7.3.3 Autorisation pour le remboursement des sommes à la municipalité de Sainte-Irène (en conformité avec l'entente)

Résolution C.A. 2020-106 concernant une autorisation pour le versement des sommes dues à la municipalité de Ste-Irène en conformité avec l'entente conclue avec la MRC pour le projet de villégiature de la rue de la Congère - Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser le directeur général de la MRC à effectuer le versement des sommes dues à la municipalité de Sainte-Irène selon les déboursés effectués par la municipalité, et ce en conformité avec l'entente conclue avec la MRC dans le cadre du projet de développement de la villégiature de la rue de la Congère.

Adoptée.

7.4 Demande d'appui – Diffusion Mordicus

Résolution C.A. 2020-107 concernant la demande d'appui à Diffusion Mordicus dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec pour l'obtention de directives claires pour le secteur des arts de la scène.

Considérant que le 10 avril 2020, le gouvernement demandait l'annulation des grands événements culturels et sportifs;

Considérant que dans cette directive, les salles de spectacle ne figurent pas et laisse le milieu des arts de la scène en suspens;

Considérant que la mise en place et le respect de mesures de distanciation et sanitaires sont difficiles et contraignantes pour un spectacle en salle;

Considérant que pour reprendre la présentation de spectacle, il faut prévoir la mise en marché, la planification logistique et technique, la vente de billets, etc. Sans consignes claires, il devient difficile de pouvoir prévoir quoi que ce soit ;

Considérant que Diffusion Mordicus a déposé, le 27 avril dernier, une lettre afin d'effectuer une demande d'appui pour l'obtention de directives claires pour le secteur des arts de la scène.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. De demander au Gouvernement du Québec d'adopter des mesures claires et conséquentes à moyen terme, afin de donner des perspectives de travail claires et cohérentes à tout le secteur ;
2. De demander une suspension des spectacles dans les salles jusqu'au 31 août, en alignement avec les grands rassemblements culturels et sportifs ;
3. De mettre en place des mesures compensatoires pour appuyer les intervenants du secteur des arts et de la culture qui sont grandement affectés par le contexte de la COVID-19.

Adoptée.

8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 Exercice de maintien de l'équité salariale – Demande d'une offre de service à Mallette

Résolution C.A. 2020-108 concernant une demande d'offre de service à Mallette pour la démarche de l'équité salariale

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'autoriser le directeur général à demander une offre de service à Mallette pour un accompagnement pour l'exercice de maintien de l'équité salariale à réaliser au cours de l'année 2020.

Adoptée.

9. AUTRES SUJETS

9.1 Prochaine rencontre du comité administratif – 10 juin 2020 à 16h

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 10 juin à compter de 16h.

9.2 Formation de la FQM

Madame Chantale Lavoie fait un rappel de la formation organisée par la FQM du 7 mai de 14h à 16h et intitulée « La MRC - La clé d'une gouvernance régionale efficace ». On invite les élus à consulter le courriel transmis à cet effet pour s'inscrire et participer à cette formation.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2020-109 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement de lever la séance à 17h40.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint